

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N°3 – du 26/09/2023

Présidence: Sophie CHARRUET

Présents: Mmes S. CHARRUET, Mrs S.ROCHAT, E.Pacotte, M. PELLETIER, M-A. KOUCHKAR assiste PY

Bernier.

Excusés : S.NAVARRO Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 15H

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions
- Rentrée du foot
- Report de match

La commission valide le PV n°2 du 19/09/2023.



COURRIERS

- Mail du CA DIGNE 04 F du 21/09/23 nous signalant le forfait général de l'équipe Entente D.A.B. 3. →
 Lu, pris note, nécessaire fait.
- Mairie d'AIGLUN du 22/09/23 : arrêté municipal weekend du 23 et 24/09/23 → Lu, pris note, nécessaire fait.
- ⇒ LARAGNE Sp: Mail du 25/09/23 concernant rencontre U13 D2 du 23/09/23 → Lu, pris note, Transmis commission concernée.

RETOUR CSR

NEANT

SUIVI DES COMPETITIONS

CRITERIUM U13

Journée 1 du 16/09/23

- U13 D2 Poule C Match n° 27073582, US VIVO 04 2 GJ DURANCE VERDON 2 : Manque feuille de match et feuille de jonglage. → En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.
- U13 D2 Poule D Match n° 27073610, US VIVO 04 1 AS FORCALQUIER 1 : Manque feuille de jonglage. → En l'absence du document demandé, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.

0

Journée 2 du 23/09/23

- U13 D1 Match n° 27073502, GJ DURANCE VERDON 1 GJ MOYENNE DURANCE 1 : Manque feuille de jonglage. → La commission demande ce document pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur.
- U13 D1 Match n° 27073505, GAP Foot 05 2 Entente D.A.B. 1 : Manque feuille de jonglage. → La commission demande ce document pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur.
- ⇒ U13 D2 Poule A Match n° 27073533, Entente ST CREPIN/EMBRUN 1 L'AVANCE FC 1 : Manque feuille de jonglage. → La commission demande ce document pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur.

0



- U13 D2 Poule B Match n° 27109768, ASF TALLARD 1 GJ MOYENNE DURANCE 2 : Manque feuille de jonglage. → La commission demande ce document pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur
- U13 D2 Poule B Match n° 27109769, GAP Foot 05 4 − FC LA SAULCE 1 : Manque feuille de jonglage.
 La commission demande ce document pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur.
- U13 D2 Poule 1 Match n° 27109770, FC SISTERON 2 − US VIVO 04 3 : Manque feuille de jonglage.
 La commission demande ce document pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur.
- U13 D2 Poule B Match n° 27109771, FC MALIJAI 1 − Entente D.A.B. 2 : Manque feuille de jonglage.
 La commission demande ce document pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur.
- U13 D2 Poule C Match n° 27073588, US VIVO 04 2 AS DAUPHIN 1 : Manque feuille de jonglage. → La commission demande ce document pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur.
- U13 D2 Poule C Match n° 27073589, GJ DURANCE VERDON 2 SC VINON DURANCE 1 : Manque feuille de jonglage.
 La commission demande ce document pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur.
- U13 D2 Poule D Match n° 27073614, GJ DURANCE VERDON 3 EP MANOSQUE 1 : Manque feuille de match et feuille de jonglage.

 La commission demande ces documents pour le mardi 03/10/23, délai de rigueur.

FESTIVAL U13

Selon les éléments liés aux engagements des clubs (22 équipes « première », 14 équipes « réserve », 32 équipes qualifiées pour le 1^{er} tour), le festival U13 sera organisé de la sorte (cf règlement Festival U13). Les équipes concernées sont les suivantes : GAP FOOT 05 2, GAP FOOT 05 3, GAP FOOT 05 4, GAP FOOT 05 5, SISTERON FC 2, SISTERON FC 3, Ent DAB 2, GJMD 2, GJMD 3, US VIVO 04 2, US VIVO 04 3, GJDV 2, GJDV 3, EP MANOSQUE 2.

- Tour de cadrage :
 - 2 plateaux de 4 équipes donnant 3 qualifiés par plateau.
 - SISTERON FC 2 GAP FOOT 05 5 GAP FOOT 05 2 Ent DAB 2 à Sisteron à 14h
 - GJMD 3 GJDV 2 GJDV 3 US VIVO 04 2 à Peyruis à Volx.

2 plateaux de 3 équipes donnant 2 qualifiés par plateau.

- GAP FOOT 05 3 GAP FOOT 05 4 SISTERON FC 3 à Gap à 14h.
- US VIVO 04 3 EP MANOSQUE 2 GJMD 2 à Volx à 14h30.
- **⊃** 1^{er} tour :
- 8 plateaux de 4 équipes donnant 2 qualifiés par plateau.
- Phase départementale :
 - Un tournoi à 16 équipes en formule échiquier intégrant les défis techniques et éducatifs.

Le tirage au sort du tour de cadrage aura lieu lors de la prochaine commission.



CRITERIUM U11

Rentrée du Foot

Site de Les Mées : Absence de feuille de présence des clubs de GJMD, AS St ANDRE DES ALPES, CA DIGNE, Ent MALIJAI/VOLONNE, SISTERON FC → Reçu feuille de présence de Malijai/Volonne.

Absence de feuille de présence des clubs de GJMD, AS St André Des Alpes, CA Digne. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.

Journée 1 du 23/09/2023 - Plateau classique

Site N°1 et 2 à Embrun : Manque feuille de défi, la commission demande au club de AS Embrun de nous faire parvenir les documents pour le mardi 3/10/2023.

Site N° 4 Avance : Absence du club de Seynes les Alpes, la commission transmet à la CSR pour suite à donner. Site N° 7 et N° 8 à Laragne : Les documents transmis sont inexploitables. La commission demande au club de Laragne de nous faire parvenir les documents pour le mardi 3/10/2023 délai de rigueur.

Site N°9 et N°10 Sisteron : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présence. La commission demande au club de FC Sisteron de nous faire parvenir les documents pour le mardi 3/10/2023 délai de rigueur.

Site N°11 Les Mées : les documents transmis sont inexploitables. La commission demande au club de GJMD de nous faire parvenir les documents pour le mardi 3/10/2023 délai de rigueur.

Site N°13 et N°14 Aiglun : Annulé en raison d'un arrêté municipal.

Site N° 15 à Dauphin : Manque feuille de présence et de plateau. La commission demande au club de Dauphin de nous faire parvenir les documents pour le mardi 3/10/2023 délai de rigueur. Feuille de présence de Banon reçu.

Site N°16 et N°17 Vinon : Manque feuille de plateau et feuille de présence. La commission demande au club de SC Vinon de nous faire parvenir les documents pour le mardi 3/10/2023 délai de rigueur.

Rappel procédure: la commission informa à nouveau les clubs de l'obligation d'utiliser FAL pour la transmission des feuilles de plateau et de présence. Un outil comme le site internet www.ilovepdf.com permet de saisir facilement les pièces demandées. Cet outil permet de fusionner plusieurs documents JPEG ou PNG (photos) en un seul document pdf. Il est demandé aux clubs de prendre une photo par feuille et d'utiliser cet outil afin de transmettre sur le logiciel FAL.

CRITERIUM U9

A ce jour, 67 équipes sont engagées. Les plateaux sont en cours d'élaboration et seront publiés lundi 25 septembre.

Rentrée du Foot

	Gap	St Crépin Eygliers	Villeneuve	Malijai
Nombre d'équipes	16	16	20	18
Nombres de	83		102	102
joueurs				



Nombre de filles	3	1	3
Clubs absents			

PLATEAU U7

A ce jour, 50 équipes sont engagées. Les plateaux sont en cours d'élaboration et seront publiés samedi 30 septembre.

RENTREES DU FOOT

Le programme est le suivant :

➡ Rentrée du foot U7 – Samedi 30 septembre.

Les rassemblements auront le matin (9h30-12h).

Les documents sont déjà publiés sur le site du district et sur le logiciel FAL. Le programme U11 est mis à jour en fonction des engagements et des possibilités.

Il est demandé aux membres de se positionner pour l'encadrement de ces rassemblements. Une communication sera faite pour chaque rassemblement à chaque référent.

Rentrée du Foot U11						
Gap	La Bâtie Neuve	St Auban	Gréoux			
Cédric C. Kassou Z.	Cédric D. E.Pacotte S.Charruet	PY Bernier M.Rabier	S.Rochat M.Kouchkar M.Pelletier			
Rentrée du Foot U9						
Eygliers	Gap	Malijai	Villeneuve			
M.Rabier E.Pacotte	PY Bernier S.Charruet		G.Letessier			
Rentrée du Foot U7						
St Bonnet	Veynes	Malijai	Forcalquier			
Sophie C. Kassou Z.	Cédric D.	M.Kouchkar G.Letessier	Marvin S.Rochat			

REPORT DE MATCH

Club Demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévue	Nouvelle Date	Nouvel Horaire	Remarques
District	D2 Poule A N°27073527 FC L'AVANCE1 - LARAGNE Sp 1	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable



District	D2 Poule B N°27109764 FC MALIJAI1 – FC SISTERON 2	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable
District	D2 Poule B N°27109766 FC LA SAULCE 1 – ASF TALLARD 1	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable
District	D2 Poule C N°2773583 SC VINON1 – GJMD3	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable
District	D2 Poule C N°27073585 AS DAUPHIN 1 – EP MANOSQUE 1	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable

La séance est levée à 18h45.

Prochaine réunion, le mardi 03 octobre 2023 à 15h.

Présidente de la commission Sophie CHARRUET Secrétaire de séance Sébastien Rochat